

SEANCE DU 21 JUIN 2019

PRESENTS :

M. DONY Manuel, Echevin deuxième en rang remplissant les fonctions de Bourgmestre-Président ; M. MOTTARD Maurice, Mme PIRMOLIN Vinciane, Mme CROMMELYNCK Annie, M. PONTIR Laurent, Mme HENDRICKX Viviane, M. PAQUE Didier, M. PATTI Pietro, Mme NAKLICKI Haline, M. CIMINO Geoffrey, M. FALCONE Salvatore, M. FARINELLA Luciano, Mme PATTI Bartolomea, Mme BECKERS Jasmine, M. HERBILLON Jean-Marie, M. FISSETTE Michel, Mme MORGANTE Morena, Mme CRENIER Lindsay, M. GASPARI Thomas, M. FORNIERI Domenico, M. TERLICHER Laurent, Mme BELHOCINE Sandra, Mme CLABECK Sarah, et M. CROSSET Bertrand, Conseillers communaux ; M. LEDOUBLE Marc, Président du C.P.A. ; M. VANGENECHTEN Michel, Directeur général f.f.

EXCUSES :

Mme QUARANTA Angela, Echevine première en rang remplissant les fonctions de Bourgmestre ; M. GIELEN Daniel et Mme CARNEVALI Elodie, Conseillers communaux ;

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

Préambule

1. Communication de décisions de l'autorité de tutelle et informations diverses.

Fonction 1 - Administration générale

- 2. Adoption du pacte de majorité.*
- 3. Installation et prestation de serment du Bourgmestre.*
- 4. Installation et prestation de serment des Echevins.*
- 5. Election d'un Conseiller à la présidence de l'assemblée.*
- 6. Représentation de la commune au sein du conseil d'administration de certaines intercommunales dont elle fait partie : C.H.B.A. - Interseniors - C.I.L.E.*
- 7. Représentation de la commune au sein des assemblées générales et conseil d'administration de la Société du Logement de Grâce-Hollogne S.C.R.L.*

Fonction 7 - Enseignement

- 8. Marché public relatif à la désignation d'un auteur de projet chargé de l'étude, de la conception et du suivi de l'exécution d'un projet de construction d'une école communale fondamentale au Boutte - Approbation du dossier (charte de collaboration, avis de marché et devis estimatif).*
- 9. Enseignement communal - Approbation du Plan de pilotage de l'école communale Julie et Melissa.*

Fonction 7 - MCAE

- 10. Nouvelle structure d'accueil d'enfants "Le Monde en couleurs" - Adoption des projets pédagogiques et règlements d'ordre intérieur des deux milieux d'accueil " Crèche" et "M.C.A.E."*

Fonction 7 - Culture-Jeunesse

- 11. Représentation de la Commune au sein de l'ASBL Maison du Tourisme du Pays de Liège - Désignation d'un agent administratif du service Culture-Jeunesse.*

Récurrents

- 12. Interpellations écrites/orales de membres de l'Assemblée en matières diverses à l'issue de la séance publique.*

SEANCE A HUIS CLOS

Fonction 7 - Enseignement

13. Enseignement communal - Année scolaire 2018-2019 - Congé pour prestations réduites suite à une maladie d'un instituteur primaire.

14. Enseignement communal - Année scolaire 2018-2019 - Congé pour prestations réduites suite à une maladie d'une institutrice maternelle.

15. Enseignement communal - Année scolaire 2018-2019 - Congé pour prestations réduites suite à une maladie d'une institutrice primaire.

Récurrents

16. Interpellations écrites/orales de membres de l'Assemblée en matières diverses à l'issue de la séance à huis clos.

Clôture

17. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure - Clôture de la séance en cours.

En l'absence de Madame Angela QUARANTA, Monsieur Manuel DONY, Echevin deuxième en rang (sortant) assure la présidence de la séance et ouvre la séance à 19H15'.

Il fait part à l'Assemblée du décès de François SACHELI, époux de Madame Angela QUARANTA, dont les obsèques se déroulent ce samedi 22 juin 2019, à 9h15.

PREAMBULE

POINT 1. COMMUNICATION DE DECISIONS DE L'AUTORITE DE TUTELLE ET D'INFORMATIONS DIVERSES. (REF : DG/20190621-1100)

PREND ACTE qu'aucune décision de l'autorité de tutelle, ni autre information, n'est à communiquer.

Après quoi :

- ***Après avoir discoursu des accords politiques intra-PS, M. le Président suspend la séance à 19h22' ;***
- ***Lors de cette suspension de séance, cinq Membres de l'Assemblée (M. MOTTARD Maurice, Mme CROMELYNCK Annie, Mme HENDRICKX Viviane, M. PAQUE Didier et M. GASPARI Thomas) quittent la séance de manière définitive, à 19h34' ;***
- ***M. le Président ouvre à nouveau la séance à 19h37' (avec un quorum de 19 membres présents) ;***
- ***M. le Président donne alors lecture d'un courrier électronique adressé ce 21 juin 2019 à M. le Directeur général, à l'attention du Conseil communal ;***
- ***S'ensuit une discussion politique entre les divers membres du Conseil communal et ce, jusqu'à 19h58', heure à laquelle M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.***

FONCTION 1 - ADMINISTRATION GENERALE

POINT 2. ADOPTION DU PACTE DE MAJORITE. (REF : DG/20190621-1101)

Le Conseil communal,

Vu l'article L1123-1 §2 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, lequel organise la procédure d'un pacte de majorité pour la constitution du collège communal ;

Vu le résultat des élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu le projet de pacte présenté par les groupes politiques PS et ECOLO, déposé auprès de la Direction générale le 13 juin 2019 et publié le même jour ;

Considérant que ce projet de pacte répond aux conditions de recevabilité dictées par l'article L 1123-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, soit :

- il mentionne les groupes politiques qui le constituent,
- il indique l'identité du bourgmestre, des échevins et du président du CPAS pressenti,
- il respecte la mixité sexuelle (un tiers minimum de membres du même sexe - Décret du 07 septembre 2017, art. 1, 1°),
- il est signé par l'ensemble des personnes y désignées ainsi que par la majorité des membres des groupes politiques concernés ;

PROCEDE au vote à main levée ;

Par 9 voix pour, 5 voix contre (Mme PIRMOLIN V., Mme PATTI B., Mme BECKERS J., M. FISSETTE M. et M. CROSSET B.) et 5 abstentions (M. PONTIR L., Mme NAKLICKI H., M. FALCONE S., Mme BELHOCINE S. et Mme CLABECK S.), sur 19 votants ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : EST ADOPTE le pacte de majorité suivant :

Bourgmestre : M. Maurice MOTTARD.

1er Echevin : M. Manuel DONY,

2ème Echevin : M. Salvatore FALCONE,

3ème Echevin : Mme Annie CROMMELYNCK,

4ème Echevin : M. Jean-Marie HERBILLON,

5ème Echevin : M. Luciano FARINELLA,

Président du Centre Public d'Action Sociale pressenti : Mme Angela QUARANTA.

ARTICLE 2 : La présente délibération est transmise au Collège provincial et au Gouvernement wallon.

Après quoi :

- *Sur demande du Groupe politique ECOLO, M. le Président suspend à nouveau la séance à 20h10' ;*
- *M. le Président ouvre à nouveau la séance à 20h17' (avec le même quorum de 19 membres présents) ;*
- *S'ensuit une discussion politique entre les Membres du Conseil communal ;*
- *A 20h24', M. le Président propose de clôturer la séance (les points 3 à 16 de l'ordre du jour étant automatiquement reportés à la prochaine séance de la Première Instance communale).*

CLOTURE

POINT 17. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE - CLOTURE DE LA SEANCE EN COURS. (REF : DG/20190621-1116)

Au voeu de l'article L1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la présente séance s'étant déroulée sans remarque, ni réclamation, contre le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019, ce dernier est **déclaré définitivement adopté**.

La séance est dès lors levée à 20H24.

Ainsi délibéré à Grâce-Hollogne le 21 juin 2019.

Le Directeur général ff.,

*L'Echevin 2^{ème} en rang remplissant
les fonctions de Bourgmestre,*
